

DEC201986INSU

Décision portant nomination de Monsieur Raphael PIK aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Raphael PIK, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 25% de son temps de travail.

Il sera chargé, auprès du DAS « Infrastructures », de la direction du « Réseau Géochimique et Expérimental Français » (REGEF) et de son articulation dans l'infrastructure européenne EPOS. Il sera également amené à représenter, en tant que de besoin, le DAS chargé du domaine « Infrastructures » de l'INSU auprès des laboratoires, au sein des comités inter-organismes et d'autres instances de coordination scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Raphael PIK demeure affecté au « Centre de Recherches Pétrographiques et Géochimiques » (UMR7358 - CRPG), CNRS, 15 Rue Notre Dame des Pauvres, BP 20 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX, 54501 VANDOEUVRE LES NANCY.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

